



CEt Sopra Steria extraordinaire du 11 juin 2015 (suite du CE du 28-29 mai 2015)

■ Point 2 : Acquisition de la société CIMPA, filiale d'Airbus

Vos élus CFDT sont les seuls à avoir envoyé des questions à la direction sur l'acquisition CIMPA. Il faut dire que les Traidu'ion y voient une société comme la nôtre où les salariés ont les mêmes conditions de travail ! Et pourtant :

- Temps de trajet payé au tarif horaire ou récupéré pour tout trajet supérieur au trajet domicile-agence
- Participation et intéressement de plus de 2800€ en moyenne par an ! Très loin des 230€ de cette année pour les ex-sopra et des 0€ pour les ex-steria.
- Des indemnités de repas de midi de 30€ contre nos 5, 28€, sans parler des autres frais...
- Des augmentations générales chaque année !
- Des bureaux beaucoup plus grands pour les salariés.
-

Nous serions nombreux à préférer ces conditions de travail, si vraiment elles sont identiques ! Mais comme d'habitude les Traidu'ion n'ont rien vu, car rien lu et rien étudié (ils sont d'ailleurs sur autre chose, sur leur portable pendant les réunions...). Les conclusions de l'expert que nous avons demandé sont intéressantes, mais la direction lui a refusé l'accès à de nombreux documents.

Pour le futur, la direction s'est engagée à conserver CIMPA en filiale 2 ans, plus quelques autres promesses pas vraiment engageantes. Mais la direction nous l'annonce : c'est le « chemin naturel », il y aura une « phase de transformation », à traduire par : on va les normaliser aux règles sopra, mais pas trop vite... Pas sûr qu'elle ait été si claire avec le CE de CIMPA. La normalisation des frais sera faite, pas en 2015, mais avant les 2 ans c'est sûr ! Les accords seront renégociés, et pas à la hausse !

La réussite de cette opération (qui coûte tout de même !) dépend du fait que les compétences restent. Pas sûr qu'avec ces prévisions et ces non-engagements, les salariés de CIMPA soient confiants et ne partent pas...

■ Point 10 : Désignation des représentants salariés au Conseil de Surveillance des différents fonds communs de placement d'entreprise du PEE

Lors des précédents CE reprenant ce point, la direction n'a pas répondu à nos demandes pour savoir ce qu'elle nous demandait précisément : 2 représentants par fond ou 2 représentants pour tous les fonds. Elle nous apprend aujourd'hui que c'est trop tard pour que cela soit utile cette année puisque les votes auxquels ils auraient dû participer se feront le lendemain....

Une belle façon d'empêcher les salariés de donner leur avis sur leurs propres placements...



CEt Sopra Steria extraordinaire du 11 juin 2015 (suite du CE du 5 mars 2015(sic))

■ Point 7 : Bilan des Heures Supplémentaires pour toute l'année 2014

Ce point date du 5 mars 2015. Nous l'avons déjà abordé x fois, mais la direction repousse toujours en ne nous donnant pas les informations. On finit par apprendre que, sur la région entière de Midi-Pyrénées, qui comporte plusieurs milliers de salariés, sur toute l'année 2014, il y a eu 5 heures supplémentaires seulement !

Nous demandons le nombre d'heures déclarées dans la zone commentaire : pas de réponse.

Nous demandons comment il se fait que quand des salariés mettent des heures sup' dans la zone commentaire du CRA on vient les voir en leur disant « à quoi tu joues ?! » et en les sommant de les retirer ? pas de réponse.

Nous faisons les déclarations suivantes :

« Les élus CE InterSyndicale CFDT-CGC remercient la direction pour cette déclaration des heures supplémentaires **fantaisiste et irréaliste** avec seulement **61 salariés sur 10 000**, qui ont fait ne serait-ce qu'1 heure de plus que leurs 7h22 quotidiennes sur toute l'année 2014 :

- Quand on connaît le rythme des projets, comme le projet SIA, NICE, Michelin, ou d'autres ;
- Quand on connaît le nombre de salariés constatés encore dans les bureaux par l'Inspection du Travail en dehors des horaires collectifs !
- Quand un certain nombre de salariés aux prud'hommes revendiquent le paiement de leurs heures supplémentaires ;
- Quand on voit toutes les réunions en dehors des horaires ;
- Quand on connaît la réalité de l'entreprise...

Après ce moment d'humour, la direction redescendra-t-elle sur terre ?

La direction organise le travail dissimulé en refusant de suivre le temps de travail de ces salariés, en ne mettant en place aucun processus pour déclarer ou demander des heures supplémentaires, et en faisant pression sur chacun pour plus d' « investissement personnel » sans retour correspondant.

Où est le nombre d'heures supplémentaires en 2012, 2011, avant ? Le nombre de déclarations d'heures supplémentaires dans les commentaires des CRA des salariés ? Dans quelles entités/projets ont été faites ces heures ? Quel nombre d'heure par personne en ayant effectué ? Où est l'information des salariés sur la procédure de déclaration des heures supplémentaires sur Face2Face ? Où est l'information du Comité d'Entreprise, obligatoire légalement AVANT d'effectuer des heures supplémentaires ?

Quand est-ce que la direction paiera enfin les heures de travail faites par les salariés ?

Quand est-ce que la direction respectera enfin la loi ? »



Déclaration de la CFDT :

« Depuis l'année 2012, les heures supplémentaires éclosent certes très lentement mais sûrement.

Avant 2012, ces heures étaient pourtant défiscalisées mais inexistantes pour la direction de Sopra, allez comprendre.

De là, à faire le rapprochement entre les procédures engagées par la CFDT pour la reconnaissance des heures supplémentaires effectuées par les salariées et cette floraison, il n'y a qu'un pas que nous franchissons allégrement.

La peur du gendarme est un engrais qui fonctionne bien et qui oblige la direction à organiser l'apparition progressive des heures supplémentaires.

Il en va de même pour les augmentations des populations discriminées comme par exemple les syndiqués chez Sopra. »

CEt Sopra Steria extraordinaire du 11 juin 2015 (suite du CE du 31 mars 2015(sic))

■ Point 21 : Salariés au forfait jours

La direction veut faire signer à tous les salariés au forfait jour un papier étrange. Elle refuse que cela soit écrit « Avenant au contrat de travail », mais elle veut que le salarié le signe, et dit que cela complète le contrat de travail... Louche... Il s'agit surtout de protéger la société de recours par le salarié ! La CFDT déconseille donc de signer ce papier !

■ Point 22 : Projet où les horaires sont différents de l'horaire collectif

La direction n'en a pas le droit, mais il fleurit des projets avec des horaires décalés, des équipes successives, etc. Soit disant la direction ne sait pas, ce sont les directions opérationnelle qui font sans l'avertir !!! Traduction : « **Ce n'est pas la faute de la direction si la hiérarchie ne respecte pas la loi !** » !!!

Le seul projet dont la direction nous parle ce jour est sur l'APHP, mais il en existe encore d'autres, **n'hésitez pas à nous contacter !**

Les salariés y travailleraient lors des périodes de démarrage de 8h à 16h ou de 15h à 23h, puis lors des périodes post démarrage de 8h à 16h et de 10h à 18h, et ce, **sur volontariat**. Si on nous le dit....

Quand aux autres projets et à l'interdiction de faire cela ? La direction explique qu'elle n'arrive pas à l'interdire à sa hiérarchie oO **On rêve...**



L'Essentiel : 11 juin 2015

Comité d'Établissement - réunions extraordinaires

Compte-rendu des points importants

■ Point 23 : Journée des droits de la femme / Bilan plan égalité

Rien n'a été fait sur ce sujet chez Sopra Steria. Quant au bilan du plan d'action pour l'égalité professionnelle de la direction, en creusant un peu grâce aux questions de la CFDT, la superbe « sensibilisation du management » faite par la direction en 2014 concerne en fait **28 personnes sur 13000 salariés** ! Quel progrès !

■ Point 24 : Entretien professionnel

La nouvelle loi date de mars 2014 !! Mais la direction ne l'applique toujours pas malgré nos nombreux rappels depuis. Et elle n'est pas prête ! Elle demande à repousser ce point à juin, mais nous sommes en juin ! ... À suivre...

CEt Sopra Steria extraordinaire du 11 juin 2015 (suite du CE du 23 avril 2015(sic))

■ Point 20 : « DIAGNOSTIC » des anciens élus ex-steria

Les salariés ex-steria qui avaient des mandats sont tous convoqués tour à tour pour subir un « diagnostic » de leurs compétences professionnelles. Il s'agirait d'un bilan de compétence dont le retour se ferait devant l'employeur...

Les élus ont-ils été consultés sur ce sujet ? pas de réponse de la direction. Combien de personnes concernées ? la direction ne sait pas.

Nous rappelons qu'il nous semble étrange que seuls des élus ou ex-élus soient concernés, et rappelons que **la discrimination est condamnée par la loi, comme ce fut le cas plusieurs fois par le juge pour Sopra comme pour Steria !**

■ Point 21 : Liste des représentants du personnel des entreprises de l'UES sur F2F

Les salariés des entreprises de l'UES Sopra Steria peuvent se faire assister à un entretien par n'importe quel salarié de l'UES, et donc par les élus des autres entreprises Sopra Steria, SBS, HR, Axway, ... ce qui est surtout utile sur les sites de province « partagé » entre plusieurs entreprises, ou en cas d'absence de vos élus !

Seulement les salariés n'ont pas accès à la liste des élus des autres entreprises que la leur sur FaceDeuxFace!! Nous demandons donc à la direction de mettre en ligne les élus de toutes les entreprises, accessibles à tous les salariés !

Pour rappel, vos IRP : http://portal.corp.sopra/hr/HR_FR_SG/ActionRH/RelationsSociales/Pages/default.aspx



L'Essentiel : 11 juin 2015

Comité d'Établissement - réunions extraordinaires

Compte-rendu des points importants

■ Point 26 : Points divers

- **Référent technique** : Les référents techniques issus de Steria n'ont toujours pas d'affectation claire et durable. La direction se doit de corriger cela au plus vite !
- **Entraves au CHSCT** : Les entraves se multiplient dans les instances de représentations du personnel. Nous ne sommes pas adeptes de passer devant le juge à tout bout de champ, mais il va nous falloir pourtant agir...
- **Problème Tickets Restaurants** : Vos élus CFDT remontent de nombreux dérèglements sur la remise des Tickets Restaurants (TR), devenus désormais obligatoire pour tous. Les **400** salariés de tertiaire à Toulouse ont **UNE heure** par mois pour venir chercher les TR. Les frais de déplacement pour venir sont refusés, et si on ne vient pas sur cette heure (ou si y'a trop de file d'attente ?), on attendra le mois suivant ! À Montreuil, aucune assistante d'agence sur site, elles sont toutes à Manhattan, à 1h30 minimum aller-retour de là... Rien n'est prévu ! **Nous demandons à la direction de changer tout cela pour qu'au moins les salariés aient accès à leur dû !**

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CE » il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (la liste des DS et des élus CE et DP est disponible sur intranet Sopra Steria).

Vos élus au CE InterSyndicale CFDT CFE-CGC

| Titulaires | | Suppléants | |
|-------------------|-----------------------|---------------------|-----------|
| Bernard MOLLIER | Albi / Toulouse | Nathalie LACASSAGNE | Albi |
| Caroline RICHARD | Manhattan / Montreuil | Pierre GIRAudeau | Rennes |
| William BEAUMOND | Aix-en-Provence | Donatella CORAGGIO | Manhattan |
| Gilles BROUILLAUD | Mattéi / Manhattan | | |
| Patrick PIOT | Manhattan / Montreuil | | |